



Prescription médicale et rôle infirmier

Prescripteurs	Médecins Les directeurs de laboratoire d'analyse médicale Les chirurgiens-dentistes (pour l'usage de l'art dentaire) Docteurs vétérinaires Les sages-femmes Pédicure podologue (pour les topiques à usage externe) ♥ Les infirmiers ♥
La prescription infirmière	13 avril 2007 : fixe la liste de DM que les IDE peuvent prescrire Depuis le 31 mars 2012 : liste les dispositifs que les infirmiers peuvent prescrire, sous 3 conditions : - L'infirmier agit pendant la durée d'une prescription médicale d'une série d'acte infirmier - L'infirmier agit dans le cadre de sa compétence - Il n'existe pas d'indication contraire du médecin Liste exhaustive : pansements, pansement hydro colloïde... ⚠ Dispositifs médicaux mais pas de médicaments ⚠ La loi 2011 : confirme le renouvellement, par les infirmiers, des prescriptions de médicaments contraceptifs
La prescription médicale	Pour le médecin, dispositions d'ordre déontologique avec 3 principes fondamentaux : La liberté de prescription / la qualité de la prescription / le principe d'économie
Prérequis avant prescription médicale	Rechercher les antécédents , et les traitements antérieurs du patient. Rechercher le terrain du patient (allergies, EI, insuffisance rénale, hépatique) Réalisation d'examen clinique En concertation en réunion pluridisciplinaire dans les cas complexe (chimio) Information adaptée au patient ou à la personne de confiance (traitement par rapport au RBR) →Réflexion infirmière : allergies... = prescription adaptée
Le choix du médicament	Fait en fonction du RBR pour le patient Nécessite l'utilisation des outils d'aide à la décision (recommandation des bonnes pratiques, protocoles thérapeutiques, données pharmaco économique) et le respect du résumé des caractéristiques du produit (RCP)

LES RÈGLES RÉDACTIONNELLES DE PRESCRIPTION

Contexte	Poids, taille, surface corporelle, clairance (vitesse d'élimination des reins) Diagnostiques principal Durée prévisionnelle du traitement Moment de la prise des médicaments par rapport aux repas Dilution des produits injectables (diluants, solutés) Débits des seringues électriques, pompes et perfusion
Support	Informations obligatoires à retrouver : - Identification du service et de l'unité de soin - Identification du patient : nom, prénom, et date de naissance - Identification du prescripteur : qualité, nom, initiale du prénom, signature et numéro (ADELI RPPS) - Date et heure de la prescription (prise)
Médicament	DCI : le nom de la molécule et/ou la spécialité en toute lettre. Forme pharmaceutique/galénique + la voie d'administration Dosage unitaire + dose par prise + la fréquence des prises Les horaires d'administration ou répartition des prises

CLASSIFICATION

Les médicaments renferment des substances actives

Médicament « hors liste »	Liste I et II →Médicament susceptible de. Présenter directement ou indirectement un danger pour la santé	Stupéfiants →Médicaments susceptibles de présenter un potentiel abus et de dépendance et des risques pour la santé publique
Ventes libres	Ordonnance obligatoire	Ordonnance sécurisée

Les médicaments sont prescrits dans la limite de 12 mois
Certains sont prescrits pour des durée plus courtes





Modalité de prescription	Prescription = éléments du dossier du patient soit : règles de confidentialité Ordonnance → archivage
La prescription manuscrite	Rédigée lisiblement Qu'elles puissent être enregistrées par l'administration
La prescription informatisée	Lisibilité accrue En temps réelle Intégration directe au DMP (dossier médicalisé du patient) Sécurisation et transmission
Exemple	<u>Prescription formulée par courriel</u> : si conforme alors valable <u>Prescription par fax</u> : si elle est conforme alors valable mais pour la HAS un envoi par fax ne peut garantir une complète confidentialité, il est donc préférable d'opter pour un courriel <u>Prescription orale</u> : exceptionnellement dans le cas d'une urgence médicale. Une fois l'urgence médicale passée, le médecin est sensé rédiger les ordonnances. Prohibée par les textes
Types d'ordonnance	Ordonnance bizone : pour les ALD Prescription des médicaments d'exception : médicaments nouvelles générations, nouvelles molécules. Souvent en neurologie Ordonnance sécurisée : en toute lettre pour les stupéfiants... Prescription en application d'un protocole écrit : le protocole est un descriptif des techniques à appliquer (sorte de guides d'application des procédures de soins), ciblé et synthétique

ROLE INFIRMIER ET PRESCRIPTION MEDICALE

Circuit du médicament	Prescription → dispense → préparation / administration → surveillance
Dispensation	Analyse pharmaceutique (pharmacien, préparateur) La délivrance pharmaceutique
Préparation	L'IDE à un rôle majeur : il est la dernière alerte, il suit l'état des patients, juge de l'efficacité ou de la tolérance d'un médicament L'IDE mobilise : ses connaissances, ses habiletés et son jugement clinique 5B : bon moment, bon patient, bon médicament, bonne dose et bonne voie
Identitovigilance	Système de surveillance et de prévention des erreurs et risques liés à l'identification Il faut demander au patient d'épeler son nom/prénom et de dire sa date de naissance Objectif est de fiabiliser l'identification du patient et les documents le concernant pour contribuer à la qualité de sa prise en charge
Administration	Nécessité pour l'IDE de connaître le médicament qu'il administre (nom, classe thérapeutique, forme, dosage, posologie, mode d'administration) Connaître les effets attendus, EI , pour favoriser l'observance L'infirmier garantit la qualité et la sécurité L'IDE assure la traçabilité (enregistrer en temps réel toute administration de médicaments). Les retranscriptions sont à proscrire
Après l'administration	Vérifier l'observance (la prise effective du médicament) Surveiller les effets attendus du médicament et dépister les EI Transmettre ces informations aux autres professionnels et les tracer dans le dossier du patient
Risques et dangers de la médication	Tous les jours dans nos établissements surviennent des erreurs médicamenteuses (+3.3% des hospitalisations sont dues à EIG lié aux médicaments) Je prépare, j'administre ! - Sur le plan pénal : chacun est responsable de ses propres actes. Risques : erreurs de prescription, erreur de dispensation, erreur d'administration ou de préparation

